



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 11 août 2025 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

25-08-11-7051

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 11 août 2025 à 19 h 07.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2025;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2025;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 juillet 2025;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2025;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2025;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Renonciation de se prévaloir du droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104 – Modification de la résolution 25-04-07-6878;

- 20.2** Autorisation – Travaux de Bell Mobilité pour l’ajout de 7 antennes sur la tour d’eau située au 221 rue Châteauguay;
- 20.3** Autorisation – Contrat à Géométra Arpentage Inc – Travaux arpentage lors du forage pour la conduite d’aqueduc sous la voie ferrée de CSX de la rue F.-Cleyn
- 20.4** Autorisation - Octroi de contrat à Uline Canada – Achat de mobilier pour le parc Léo-Capiello;
- 20.5** Autorisation - Octroi de contrat à Guillevin International Co.. - Acquisition de 4 lampadaires pour la rue Cunningham;
- 20.6** Autorisation - Contrat à Groupe GPI – Mandat général de visites de prévention incendie des risques moyens à très élevés 2025;
- 20.7** Autorisation – Vente du pick-up GMC Sierra 2009 1500 WT;
- 20.8** Autorisation - Achat de fournitures pour la construction de dalles de béton pour le parc Léo-Capiello;
- 20.9** Autorisation - Octroi de contrat – Pavage Ultra Inc. pour le pavage et planage d’une section de la rue Lake;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Demande de prolongement de délai pour le paiement des droits de mutation immobilière– Projet immobilier Projex Inc.

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion, présentation et dépôt du règlement MRC 352-2025 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l’autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages;

50 NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation - Démission de Logan MacDonald, chauffeur-manœuvre;
- 50.2** Approbation - Embauche de Benjamin Proulx – Pompier au Service de la Sécurité incendie;
- 50.3** Approbation - Embauche de Marcel Kouassi – Pompier au Service de la Sécurité incendie;
- 50.4** Approbation - Embauche de Marine Mailloux – Pompière au Service de la Sécurité incendie;
- 50.5** Approbation - Embauche de Tess Pellow – Pompière au Service de la Sécurité incendie;
- 50.6** Approbation - Embauche de Jean-Sébastien Clément – Pompier au Service de la Sécurité incendie;
- 50.7** Approbation - Embauche de Matteo Bachand, assistant sauveteur pour la piscine municipale pour la saison 2025;

60 –VARIA

- 60.1** Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d’intervention immédiate du ministère de l’Environnement ;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

25-08-11-7052 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 11 août 2025 tel que présenté et avec les ajouts suivants :

- 30.2 – Contribution financière à la Société Agricole de Huntingdon (Foire);
- 50.8 - Démission de Éric Pagé, pompier au Service de la sécurité incendie;

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2025

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2025

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2025 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 juillet 2025

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2025 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2025

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 juillet 2025 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, Johanne Hébert, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Les jeux d'eau installés au parc Prince-Arthur attirent de nombreuses personnes venues d'autres municipalités. Cette affluence dynamise la ville et met en valeur nos espaces publics.

Un grand merci aux employés des travaux publics et aux pompiers qui, malgré une chaleur accablante, ont participé aux préparatifs des chars allégoriques de la parade de la Foire. Ce fut un grand succès.

Par décret ministériel, la rue F.-Cleyn est maintenant officiellement cédée à la Ville. Cela permettra la construction d'un trottoir facilitant l'accès au centre médical et à la garderie, améliorant ainsi la sécurité des usagers.

Enfin, le MAXI, nouveau service attendu avec impatience, devrait commencer ses activités dès décembre prochain, apportant encore plus de services à la communauté.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-08-11-7053

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 juillet 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 17 juillet 2025

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 juillet 2025;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

25-08-11-7054

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 juillet 2025 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Renonciation de se prévaloir du droit de premier refus sur l'immeuble du 142, route 202, suite 104 – Modification de la résolution 25-04-07-6878

Considérant que, par sa résolution 25-04-07-6878, la Ville de Huntingdon a renoncé à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat reçue par le propriétaire de l'immeuble du 142, route 202, suite 104 pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question;

Considérant que la résolution 25-04-07-6878, faisait état que l'offre d'achat était présentée par Gestion Maison Russet Inc et qu'à la suite d'un changement, l'acheteur sera dorénavant Holding Luc Moyen inc;

Considérant que monsieur Luc Moyen, actionnaire de la compagnie Holding Luc Moyen Inc. est au fait que l'immeuble du 142, route 202, suite 104 est alimenté par le panneau électrique de l'immeuble du 142, route 202, suite 103, soit la propriété de Gestion Maison Russet Inc, compagnie dont il est lui-même administrateur et des obligations stipulées au contrat de vente 22 018 434 (paragraphe 5) à cet effet;

Considérant l'entente relative aux services d'alimentation électrique intervenue entre l'ancien propriétaire, 9310-6730 Québec Inc., Gestion Maison Russet Inc et la Ville de Huntingdon, par laquelle la Ville exigeait qu'une somme d'environ 17 088.11 \$ soit détenue dans un compte en fidéicommis pour le financement d'un futur branchement électrique.

25-08-11-7055

Abrogé par la
résolution no.
25-09-02-7090

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal renonce à se prévaloir de son droit de premier refus relatif à l'offre d'achat présentée par Holding Luc Moyen inc pour qu'ainsi le propriétaire puisse donner suite à l'offre en question.

Que le conseil municipal demande que la clause de premier refus en faveur de la Ville de Huntingdon soit abandonnée.

Que la Ville de Huntingdon, pour sa part, libère le propriétaire de son obligation, stipulée à l'entente relative aux services d'alimentation électrique, de conserver dans un compte en fidéicomis la somme d'environ 17 088.11 \$ et que Gestion Maison Russet Inc. en soit notifié par la notaire au dossier.

Adopté

Travaux de Bell Mobilité pour l'ajout de 7 antennes sur la tour d'eau située au 221 rue Châteauguay

Considérant que Bell Mobilité a présenté une demande afin de réaliser les travaux suivants sur la tour d'eau située au 221 rue Châteauguay, soit :

- Retrait d'une antenne, câble et petit cabinet au sol Installation de 3 nouveaux supports;
- Installation de 3 nouvelles antennes sur nouveaux supports (commun aux quadpacks);
- Installation de 3 radios sur nouveaux supports (commun aux antennes);
- Installation de 3 câbles DC + 3x câbles Fibre Optique (utilisant le même parcours de câbles, à partir de notre abri au sol);

Considérant que suivant les travaux, il y aura un total de 25 antennes d'installer sur la tour d'eau;

Considérant que le bail en cours stipule que Bell Mobilité peut installer jusqu'à 20 antennes sur ladite tour.

25-08-11-7056

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise Bell Mobilité à réaliser les travaux tels que présentés au plan no F0159 Godmanchester préparé par la firme Trigenex en date du 3 avril 2025.

Que le conseil municipal demande qu'un addenda au bail soit présenté à la Ville de Huntingdon à cet effet.

Adopté

Contrat à Géométra Arpentage Inc – Travaux arpentage lors du forage pour la conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CSX de la rue F.-Cleyn

Considérant que la Ville doit entreprendre des travaux de forage sous la voie ferrée de CSX afin d'installer une conduite d'aqueduc et ainsi boucler le réseau d'aqueduc de la rue F.-Cleyn;

Considérant que la compagnie ferroviaire CSX exige que différents relevés soient effectués avant, durant et après les travaux;

Considérant qu'un mandat visant les travaux suivants doit être octroyé à un arpenteur-géomètre, soit :

- Opérations d'arpentage sur le terrain (levé de base et mise en place des points de références altimétriques avant les travaux);

- Plan de surveillance altimétrique (plan de base du projet) ;
- Opérations d'arpentage sur le terrain (cueillette de données quotidienne, pendant et après les travaux - réalisation de 7 levés consécutifs sur 7 jours (incluant la fin de semaine) ;
- Plan de surveillance altimétrique (importation et traitement des données, mise à jour du plan de surveillance et vérifications par un arpenteur-géomètre).

Considérant l'offre de service reçue de la firme Géométra Arpentage Inc d'un montant de 20 800 \$ plus les taxes applicables.

25-08-11-7057

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Géométra Arpentage Inc. d'un montant de 20 800 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste budgétaire 22-320-23-721 de 21 837.40 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat à Uline Canada – Achat de mobilier pour le parc Léo-Capiello

Considérant la volonté de la Ville d'aménager les parcs sur son territoire par l'acquisition de mobilier afin de contribuer au bien-être de ses citoyens;

Considérant la soumission no. 37418339 déposée par Uline Canada pour les équipements suivants :

Quantité	Description	Prix unitaire	Sous-total
2	Bancs 6 pieds – Cèdre	1 382.00	2 764.00 \$
2	Poubelles 32 gallons - Cèdre	791.00	1 582.00 \$
1	Table à pique-nique 6 pieds - Cèdre	1 605.00	1 605.00 \$
1	Frais de transport	572.49	718.52 \$
Total sans les taxes			6 669.52 \$

25-08-11-7058

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'octroi du contrat à l'entreprise Uline Canada pour l'acquisition de mobilier de parc au montant 6 669.52 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 22-701-50-726 au montant de 7 002.16 \$ soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat à Guillevin International Co.. - Acquisition de 4 lampadaires pour la rue Cunningham

Considérant que la Ville planifie des travaux de prolongement de la rue Cunningham;

Considérant la facture no 7723491 d'un montant de 14 600 \$ plus les taxes applicables, soumise par la compagnie Guillevin Internationale inc. pour l'acquisition de 4 lampadaires.

25-08-11-7059

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie le contrat à la compagnie Guillevin International Co au montant de 14 600 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense relative à l'octroi de ce contrat soit financée à même le règlement d'emprunt no. 987-2025.

Adopté

Contrat à Groupe GPI – Mandat général de visites de prévention incendie des risques moyens à très élevés 2025

Considérant que la Ville de Huntingdon a mandaté la compagnie Groupe GPI afin de procéder aux visites d'inspection des risques moyens, élevés et très élevés sur le territoire de la municipalité ;

Considérant que les municipalités doivent, également, produire des plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés afin de gérer plus adéquatement les interventions sur ces types de risques ;

CATÉGORIE DE RISQUES	NOMBRE		PÉRIODICITÉ DES VISITES
	Pour GPI	À faire 2025	
Moyens	66	13	20 % annuellement
Élevés	53	11	20 % annuellement
Très élevés	23	5	20 % annuellement
Très élevés (annuels)	12	12	100 % annuellement
Plans d'intervention	62	*18	

Considérant l'offre reçue de la compagnie Groupe GPI Inc pour les services suivants :

Organisation logistique administrative, gestion de la base de données, implantation logicielle des formulaires personnalisés	Inclus
Gestion complète de la prévention des risques moyens à très élevés	23 150 \$
Élaboration des plans d'intervention (+/- 18 à prévoir au coût de 577 \$ chacun)	10 386 \$
TOTAL avant taxes	33 536 \$

Considérant l'offre de services reçue de la compagnie Groupe GPI Inc pour un contrat estimé à 33 536 \$ plus les taxes applicables.

25-08-11-7060

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil approuve l'octroi d'un contrat à la compagnie Groupe GPI Inc au coût estimé de 33 536 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 02 22001 442 d'un montant de 35 208.61 \$ soit financée à même le budget 2025 prévu à cet effet.

Adopté

Vente de la camionnette GMC Sierra 2009 1500 WT

Considérant le mauvais état de la camionnette GMC Sierra 2009 1500 WT acquise en 2011 dont le châssis (frame) et les planchers de la boîte et de la cabine sont perforés par la rouille;

Considérant que monsieur Andrew MacDonald a présenté une offre d'achat d'un montant de 500 \$ dans le but de récupérer certaines pièces du véhicule;

25-08-11-7061

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la vente de la camionnette GMC Sierra 2009 au prix de 500 \$ à monsieur Andrew MacDonald.

Adopté

Achat de fournitures pour la construction de dalles de béton pour le parc Léo-Capiello

Considérant la volonté de la Ville d'aménager les parcs sur son territoire afin de contribuer au bien-être de ses citoyens;

Considérant que les employés des travaux publics doivent construire des dalles de béton pour l'installation du module de jeux et du mobilier urbain et que pour ce faire, la municipalité doit acheter des fournitures à cet effet, soit de la pierre, du treillis et tiges de métal, bois et béton.

25-08-11-7062

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat des fournitures requises à la construction des dalles de béton pour l'installation du module de jeux et du mobilier urbain.

Que la dépense au poste 22-701-50-726 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Octroi de contrat – Pavage Ultra Inc. pour le pavage et planage d'une section de la rue Lake

Considérant que la Ville a demandé une soumission pour le pavage et planage d'une section de la rue Lake sur une longueur de 460 mètres à la compagnie Pavage Ultra Inc.;

Considérant que la soumission reçue d'un prix unitaire de 31.93 \$ pour une superficie estimée 2 900 m² est de 92 597.00 \$ plus les taxes applicables.

25-08-11-7063

**Il est proposé par monsieur Maurice Brosoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à Pavage Ultra inc. au montant estimé de 92 597.00 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au poste 22-320-20-721 soit financée à même une affectation du surplus accumulé non affecté telle que prévu au budget 2025.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Autorisation – Demande de prolongement de délai pour le paiement des droits de mutation immobilière– Projet immobilier Projex Inc.

Considérant que dans le cadre du projet de développement domiciliaire Highlands, la compagnie Projet Immobilier Projex Inc. a procédé à l'acquisition de terrains en vue de la réalisation d'un ensemble résidentiel d'envergure de 291 unités d'habitation, représentant un important investissement qui contribuera de façon significative au dynamisme économique et à l'essor de la municipalité;

Considérant que les liquidités de l'entreprise sont actuellement mobilisées pour assurer les investissements initiaux nécessaires au projet (achat des terrains, infrastructures, études techniques, ingénierie);

Considérant que les ventes et entrées de fonds prévues au calendrier ne débiteront qu'à partir de 2026 et qu'à cet effet, la compagnie sollicite un prolongement du délai pour le paiement des droits de mutation d'un montant de 90 937,02 \$ liés à cette acquisition;

Considérant que ce projet bénéficiera à la collectivité grâce à l'augmentation de l'offre résidentielle et des revenus de taxation futurs.

25-08-11-7064

**Il est proposé par monsieur Maurice Brosoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la trésorière à signer une entente de paiement avec la compagnie Projet Immobilier Projex Inc. dont les délais de paiement ne dépassent pas le 1^{er} septembre 2026.

Adopté

Contribution financière à la Société agricole de Huntingdon

Considérant que le conseil municipal de Huntingdon souhaite exprimer sa reconnaissance envers la Société agricole de Huntingdon qui grâce au prêt de leurs infrastructures, des événements, tels que le Carrousel de la Gendarmerie Royale du Canada, ont pu se tenir avec succès;

Considérant que la Ville de Huntingdon tient à remercier chaque membre de l'Association pour leur travail acharné, leur esprit communautaire et leur générosité qui ne passe pas inaperçue et fait une réelle différence dans notre communauté;

Considérant que le conseil municipal souhaite également encourager les partenariats futurs avec l'Association afin de continuer à favoriser le développement de la communauté.

25-08-11-7065

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière d'un montant de 1 500 \$ à la Société agricole de Huntingdon.

Que la dépense au poste 02-701-95-970 soit financée à même les revenus de l'exercice financier 2025.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion - Règlement 352-2025 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le Règlement 352-2025 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages sera adopté à une séance ultérieure.

Dépôt et présentation du règlement 352-2025 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages

Le Règlement 352-2025 harmonisé applicable par la Sûreté du Québec et l'autorité compétente relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au parc linéaire et aux regrattiers et prêteurs sur gages est déposé et présenté par madame Andrea Geary.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Démission de Logan MacDonald, chauffeur-manœuvre et pompier au Service de la sécurité incendie

Considérant que monsieur Logan MacDonald est à l'emploi de la Ville à titre de chauffeur-manœuvre permanent depuis le 4 novembre 2024;

Considérant que monsieur MacDonald est à l'emploi de la Ville à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie depuis le 5 mai 2025;

Considérant que monsieur MacDonald a remis sa démission le 18 juillet 2025 pour relever de nouveaux défis.

25-08-11-7066

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Logan MacDonald à titre de chauffeur-manœuvre et pompier prenant effet le 1^{er} août 2025 et le remercie pour le travail qu'il a accompli ainsi que pour son implication dans les activités de la Ville.

Adopté

Embauche de Benjamin Proulx – Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Benjamin Proulx a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-08-11-7067

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Benjamin Proulx à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Embauche de Marcel Kouassi – Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Marcel Kouassi a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-08-11-7068

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Marcel Kouassi à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Embauche de Marine Mailloux – Pompière au Service de la Sécurité incendie

Considérant que madame Marine Mailloux a déposé sa candidature à titre de pompière pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-08-11-7069

Abrogé par la
résolution no.
25-09-02-7096

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer madame Marine Mailloux à titre de pompière au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Embauche de Tess Pellow – Pompière au Service de la Sécurité incendie

Considérant que madame Tess Pellow a déposé sa candidature à titre de pompière pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-08-11-7070

**Il est proposé par
Appuyé par
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer madame Tess Pellow à titre de pompière au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Embauche de Jean-Sébastien Clément – Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Jean-Sébastien Clément a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

25-08-11-7071

Abrogé par la
résolution no.
25-09-02-7096

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De nommer monsieur Jean-Sébastien Clément à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

Embauche de Matteo Bachand, assistant sauveteur pour la piscine municipale pour la saison 2025

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2025;

Considérant que Matteo Bachant a les qualifications requises pour être assistant sauveteur;

Considérant la recommandation du coordonnateur Samuel Julien.

25-08-11-7072

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise l'embauche de l'étudiant Matteo Bachant à titre d'assistant sauveteur.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Démission de Éric Pagé, pompier au Service de la sécurité incendie

Considérant que monsieur Éric Pagé est à l'emploi de la Ville à titre de pompier pour le Service de la sécurité incendie depuis le 2 avril 2024;

Considérant que monsieur Pagé a remis sa démission le 31 juillet 2025.

25-08-11-7073

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur Éric Pagé à titre de pompier au Service de la sécurité incendie de la Ville prenant effet le 1^{er} août 2025.

Adopté

60. VARIA

Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et demande d'intervention immédiate du ministère de l'Environnement

Considérant le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest ;

Considérant que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

Considérant que malgré les efforts des municipalités - adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation - leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

Considérant que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

Considérant que la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d'eau potable, l'une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

Considérant que le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

Considérant que la lenteur de réaction du ministère de l'Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure;

Considérant que l'absence d'un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d'activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l'intérêt public;

25-08-11-7074

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate;

Que la municipalité demande au ministère de l'Environnement de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial, clair et concret, qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- Prévoit des mécanismes de surveillance renforcée;
- Assure un soutien financier et opérationnel aux municipalités pour contrer les activités illégales sur leurs territoires ;
- Offre un appui financier spécifique aux municipalités touchées pour la décontamination des sites contaminés présents sur leurs territoires ;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables;
-

Que la municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu;

Que cette résolution soit transmise :

- au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- à l'Union des producteurs agricoles du Québec;
- aux députés provinciaux concernés;
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Que la municipalité exprime sa volonté ferme de collaborer avec le gouvernement pour le développement et la mise en œuvre de solutions durables sur son territoire et à l'échelle de la province.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il remercie les bénévoles et travailleurs qui ont fait de la parade de la foire un succès. Il a reçu que de bons commentaires.

Mme Andrea Geary: Elle remercie les organisateurs de la Foire de Huntingdon. L'événement fut très apprécié.

Le Marché fermier du comté de Huntingdon organise un Défi piments forts lors du marché du 13 août prochain et une épluchette de blé d'Inde est organisée pour une levée de fonds pour l'organisme Carrefour Jeunesse emploi. Des tacos seront aussi servis lors de ce marché. Il y a de 15 à 20 producteurs qui exposeront leurs produits lors de ce marché.

M. Dominic Tremblay : Il remercie les employés pour leur dévouement et leur implication lors des événements organisés dans le cadre du 200^e anniversaire de la Ville. Que ce soit lors du Carrousel de la GRC, de la fête hivernale, de la journée familiale ainsi que pour la prochaine activité du 200^e anniversaire de la Ville, qui aura lieu le 30 août prochain, les équipes de l'administration de la voirie et les pompiers ont travaillé avec beaucoup d'ardeur pour assurer le succès de ces événements.

L'organisation du camp de jour et de la piscine municipale est une réussite, les citoyens ont pu bénéficier de ces deux services pendant la période estivale.

Enfin, les projections de cinéma en plein air au parc Prince-Arthur ont rencontré un grand succès. Ces initiatives sont appréciées des citoyens.

M. Florent Ricard : Il remercie madame Johanne Hébert, directrice générale, pour la préparation des costumes d'époques qui ont servi à vêtir les membres du conseil municipal qui ont paradé sur le char allégorique fabriqué et décoré par les employés des travaux publics pour la parade de la Foire.

M. Maurice Brossoit : Il mentionne qu'il a reçu des félicitations pour le travail réalisé par la Ville en matière de développement résidentiel et commercial et que Huntingdon était un exemple à suivre.

Il souligne le travail des employés des travaux publics qui, malgré la chaleur intense des canicules, continuent de travailler à l'extérieur pour maintenir la ville en bon état.

Il remercie madame Johanne Hébert pour son engagement qui, pendant ses vacances, a veillé à ce que les membres du conseil soient préparés pour la parade de la foire de Huntingdon, qui fut un grand succès.

M. Rémi Robidoux: La rencontre des administrateurs de l'aréna a été annulée.

Il remercie tous ceux qui ont travaillé pour faire de la parade de la Foire un succès. Il remercie aussi les membres du conseil municipal, tous les employés de la Ville et tous ceux qui ont travaillé aux activités du 200^e anniversaire de la Ville.

Le cinéma en plein air est un succès.

M. André Brunette, : Il remercie madame Julie Emond, résidente de Huntingdon, pour l'organisation de la *Rencontre de véhicules antiques*, qui se tient tous les vendredis soir au centre d'achat situé sur la rue Henderson.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

25-08-11-7075

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 15.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière